

22 janvier 1963

Déclaration commune du général de Gaulle, président de la République, et de Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

[Télécharger le .pdf](#)

Le général de Gaulle, président de la République française, et le Dr Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

A l'issue de la conférence qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 janvier 1963 et à laquelle ont assisté, du côté français, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre des Armées et le ministre de l'Éducation nationale ; du côté allemand, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et le ministre de la Famille et de la jeunesse.

Convaincus que la réconciliation du peuple allemand et du peuple français, mettant fin à une rivalité séculaire, constitue un événement historique qui transforme profondément les relations entre les deux peuples.

Conscients de la solidarité qui unit les deux peuples tant du point de vue de leur sécurité que du point de vue de leur développement économique et culturel.

Constatant en particulier que la jeunesse a pris conscience de cette solidarité et se trouve appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande.

Reconnaissant qu'un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples.

Ont donné leur accord à l'organisation et aux principes de la coopération entre les deux États tels qu'ils sont repris dans le traité signé en date de ce jour.

Fait à Paris, le 22 janvier 1963 en double exemplaire en langue française et en langue allemande.